



ASSOCIATION DES RIVERAINS  
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON  
LOI 1901

***Note d'information N°4 (pour les riverains de l'école des Jardies)  
du 9 janvier 2019***

Chers membres, riverains de l'école des Jardies,

Lors de notre réunion d'information du 6 octobre dernier, des riverains de l'Ecole des Jardies, ont posé la question sur « l'information préalable concernant l'extension de cette école et l'impact sur la circulation ».

L'association ARQP n'existant pas à l'origine de la décision, nous avons relayé votre question au Maire de Meudon.

Nous vous transmettons ci-après la réponse de Madame Virginie Lanlo, Maire adjointe à l'Education :

*« Le Maire m'a confié le soin de répondre aux questions posées par l'association du quartier du Potager.*

*En conséquence et suite également aux échanges que nous avons eu lors de l'inauguration de l'école, je confirme ou informe des points suivants :*

- Le projet des Jardies a été soumis à l'appréciation de l'ensemble des parents de l'école par l'organisation de deux réunions + des réunions avec l'équipe enseignante et les parents élus de l'école qui ont suivi le dossier de très près. Pour rappel, la maternelle des Jardies est une école de quartier, ce sont donc les familles du quartier qui ont pu se prononcer.*
- La Hauteur de la clôture est en cohérence avec une majorité de clôture environnantes et surtout sécurisante pour les familles dans le contexte « Vigipirate » (Cette clôture va être dans sa grande partie végétalisée quand la période s'y prêtera)*
- Pour la sécurité de la voirie, GPSO a positionné des barrières fixes devant l'école de telle manière à ce qu'aucune voiture ne puisse se garer + ligne jaune sur le trottoir d'en face (à venir).*

*Espérant avoir répondu aux interrogations de l'association et restant votre disposition »*

Bien cordialement  
Pour le Conseil d'Administration  
Le président  
Dimitri Floros